

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
SOUS-PREFECTURE DE TORCY

## VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 1<sup>er</sup> avril 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 1<sup>er</sup> du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du jeudi 26 mars 2026 et affichée le jeudi 26 mars 2026.

**Présents** : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, ETIENNE Jérémy, GAIR Laurence, KHALOUA Madani, LONY Eva, MEDJOUB Farid, HUSSON Chloé, LAURENT Pierre, PERALTA SUAREZ Mari, FOLLIOT Pascal, BRUSSELLE Sandrine, MARCY Jean-Pierre, DAOULAS Stéphanie, BAKKER Hubert, MONOT Laure, EL MKELLEB Fabien, PIGNON Mylène, ROBILLARD Christophe, JOSSET Isabelle, RENARD Philippe, GOMEZ Pascale, ANOUAR Rachid, HAEUSLER Camille, DOS SANTOS Carlos, HAMLIN Anne, SAUSSEY Laurent, SIMON DEL FAVERO Christophe, BUSSIER Dominique.

**Absents représentés** : /

**Absents** : /

**Secrétaire de séance** : Madame LONY Eva.

**Objet** : Fixation du nombre des représentants de la ville de Tournan-en-Brie au sein du Centre Communal d'Action Sociale et élection de ceux-ci.

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	29
Nombre de suffrages exprimés :	29
Votes pour :	29
Votes contre :	-
Abstentions :	-

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général de la Commune, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

**Considérant** que, suite au renouvellement général du Conseil Municipal, la ville doit désigner ses nouveaux représentants au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles qui précise que le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le maire. Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 ;

**Considérant** que le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du Conseil Municipal ;

**Vu** les articles L. 123-6 et R. 123-7 à R. 123-10 du code de l'action sociale et de la famille définissant les modalités d'élections des représentants de la ville au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

**Considérant** donc qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

**Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame Mylène PIGNON, Conseillère Municipale déléguée, chargée du développement économique et de l'attractivité commerciale et de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Fixe à sept le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

**Le Conseil Municipal est appelé à désigner au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, les conseillers devant siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :**

**Monsieur GAUTIER procède à la constitution du bureau de vote ; sont désignés Madame Camille HAEUSLER et Monsieur Farid MEDJOUR comme assesseurs.**

Après un appel de candidature, les listes des candidats sont les suivants :

Liste Eva LONY :

1. Eva LONY
2. Mari PERALTA SUAREZ
3. Pascal FOLLIOU
4. Madani KHALOUA
5. Laurence GAIR
6. Laure MONOT
7. Stéphanie DAOULAS
8. Anne HAMLIN
9. Pascale GOMEZ

Liste Dominique BUSSIER :

1. Dominique BUSSIER
2. Christophe SIMON DEL FAVERO

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 29
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- Quotient électoral (suffrages exprimés / 7 sièges à pourvoir) :  $29/7 = 4,14$

	Nombre de voix	Nombre de sièges	Reste	Nombre de sièges au plus fort reste soit total siège
Liste Eva LONY	27	6	$27 - (6 \times 4,14) = 2,16$	1
Liste Dominique BUSSIER	2	0	$2 - (0 \times 4,14) = 2$	0

Sont désignés les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale suivants :

**Président : Laurent GAUTIER**

1. Eva LONY
2. Mari PERALTA SUAREZ
3. Pascal FOLLIOU
4. Madani KHALOUA
5. Laurence GAIR
6. Laure MONOT
7. Stéphanie DAOULAS
8. Anne HAMLIN
9. Pascale GOMEZ

**Fait et délibéré en séance, le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026.**

**Laurent GAUTIER**

Maire de Tournan-en-Brie  
Conseiller départemental  
Président de la Communauté de Communes  
Les Portes Briardes entre villes et forêts




**Eva LONY**

Secrétaire de séance



Publication du compte rendu des délibérations le : 03/04/2026

Délibération transmise au Représentant de l'État le : 03/04/2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 077-217704709-20260401-2026029-DE

